



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

27/03/2018

Date d'affichage

27/03/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille dix-huit, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

M. BÉRCHEM Franck, Mme BOUTROUX Stéphanie, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme VILLENEUVE Odile, Mme FAYOLLE Carole

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole, Mme TRIBOULET Véronique donne pouvoir à Mme BOUTROUX Stéphanie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. ROYER Franck, Mme TRIBOULET Véronique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOUTROUX Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2018/03/30/0017

Objet : Budget Commune : Détermination des taux des 3 taxes

Le Conseil Municipal après avoir fixé le produit fiscal attendu pour l'année 2018, soit : 231 767 €

Décide à l'unanimité, de maintenir le taux d'imposition pour 2018 à :

-Taxe d'habitation	12.86 %
- Foncier bâti.....	15.12 %
- Foncier non bâti.....	36.87 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAGNET
Le Maire,

